



CC de l'Ouest d'Amiens (Siren : 248000481)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

| | |
|--------------------|-----------------------------|
| Nature juridique | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège | Picquigny |
| Arrondissement | Amiens |
| Département | Somme |
| Interdépartemental | non |

Date de création

| | |
|------------------|------------|
| Date de création | 25/11/1993 |
| Date d'effet | 25/11/1993 |

Organe délibérant

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| Mode de répartition des sièges | Répartition de droit commun |
| Nom du président | M. Philippe FRANCOIS |

Coordonnées du siège

| | |
|--------------------------------|--------------------|
| Complément d'adresse du siège | 118, rue du Marais |
| Numéro et libellé dans la voie | |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 80310 PICQUIGNY |
| Téléphone | |
| Fax | |
| Courriel | contact@ccoa.fr |
| Site internet | www.ccoa.fr |

Profil financier

| | |
|---|----------------------------------|
| Mode de financement | Fiscalité professionnelle unique |
| Bonification de la DGF | non |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | non |
| Autre redevance | non |

Population

| | |
|-----------------------------|--------|
| Population totale regroupée | 11 840 |
|-----------------------------|--------|

Densité moyenne 74,83

Périmètre

Nombre total de communes membres : 18

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|------|------------------------------------|------------|
| 80 | Ailly-sur-Somme (218000107) | 3 105 |
| 80 | Argoeuves (218000222) | 553 |
| 80 | Belloy-sur-Somme (218000784) | 787 |
| 80 | Bourdon (218001147) | 394 |
| 80 | Breilly (218001303) | 469 |
| 80 | Cavillon (218001725) | 104 |
| 80 | Crouy-Saint-Pierre (218002210) | 333 |
| 80 | Ferrières (218002921) | 473 |
| 80 | Fourdrinoy (218003275) | 391 |
| 80 | Hangest-sur-Somme (218003986) | 723 |
| 80 | La Chaussée-Tirancourt (218001790) | 651 |
| 80 | Le Mesge (218005072) | 185 |
| 80 | Picquigny (218005874) | 1 376 |
| 80 | Saint-Sauveur (218006757) | 1 466 |
| 80 | Saisseval (218006799) | 240 |
| 80 | Seux (218006898) | 169 |
| 80 | Soues (218006922) | 147 |
| 80 | Yzeux (218007821) | 274 |

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 20

| Compétences exercées par le groupement |
|---|
| Production, distribution d'énergie |
| - Autres énergies <i>Collaboration au projet de schéma de planification territoriale de l'éolien sur le territoire de la Communauté de Communes.</i> |
| Environnement et cadre de vie |
| - Assainissement non collectif <i>Sont déclarées d'intérêt communautaire les actions ci-dessous désignées et ayant pour finalité la défense et la protection de l'environnement dans une réflexion communautaire : a) Assainissement: - création et gestion d'un service public d'assainissement non collectif intercommunal. Ce service assure les missions obligatoires décrites dans l'arrêté du 6 mai 1995, à savoir : · Le contrôle de la conception et de la réalisation d'installations neuves ou réhabilitées · Le contrôle des installations existantes · Le contrôle périodique du bon fonctionnement</i> |
| - Autres actions environnementales <i>PRESTATIONS DE SERVICES - Entretien (taille, fauchage, élagage, débroussaillage), balisage, promotion et valorisation des chemins de randonnée traversant le territoire et dénommés ci après : - GR 123 - Circuit de la forêt d'Ailly - Circuit de Tenfol - Circuit de l'Abbaye du Gard - Circuit du Bois d'Yzeux - Circuit des Marais - Circuit de Belloy la Chaussée - Circuit de Samara - Circuit des Vidames A la demande des communes et pour une durée déterminée chaque année mise à disposition d'une équipe d'agents d'entretien des espaces verts et humides pour des travaux d'entretien des espaces naturels (tonte, élagage, débroussaillage, fleurissement) et pour la valorisation du petit patrimoine bâti (petits travaux</i> |

d'entretien du patrimoine communal et intercommunal). Entretien des parties communales du Saint Landon par cette même équipe Acquisition et mise à disposition gratuite par convention aux communes de matériel d'intérêt communautaire (barnums, barrières de sécurité, grilles, caddies)

Sanitaires et social

- Activités sanitaires

La communauté de communes organise au lieu et place des communes le service de ramassage d'animaux de compagnie errants ou morts sur la voie publique

- Action sociale

*Petite enfance : études, réalisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance de type relais d'assistants maternels. Gestion de la crèche d'Ailly sur Somme à compter du 1er janvier 2017. Enfance- Jeunesse : * Participation technique (organisation de manifestations, sorties, activités soutien technique pour l'organisation) et financière (subvention) au fonctionnement des structures, organismes et associations gestionnaires des centres de loisirs sans hébergement dans le cadre du projet enfance jeunesse de la Communauté de Communes et sur délibération expresse * Coordination de la politique enfance et jeunesse du territoire en lien avec les associations et les structures existantes. - Mission locale : adhésion à la Mission Locale de l'agglomération amiénoise - Adhésion à la Maison de l'emploi et de la formation du grand amiénois*

Développement et aménagement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

Dans le cadre de sa compétence développement économique la communauté de communes déclare d'intérêt communautaire : b) L'aménagement, l'entretien et la gestion de zones de développement économique, et visant à maintenir, développer et accueillir des entreprises et remplissant les critères suivants : - zone d'activités à caractère majoritairement industriel, commercial et artisanal situées à proximité des voies routières départementales, nationales ou autoroutières et/ou voies ferrées - proximité d'un pôle économique A ce titre est déclarée d'intérêt communautaire la zone d'activités Argoeuvres/ Saint Sauveur, la Communauté de Communes en assurant l'aménagement, la gestion et l'entretien. La Communauté de Communes est compétente pour la création de toute nouvelle zone d'activités industrielle, commerciale ou artisanale ainsi que l'extension des zones existantes de même nature.

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

La réalisation d'une étude globale de développement économique Réhabilitation et valorisation de friches industrielles Sont déclarées d'intérêt communautaire les friches industrielles « Airchal » et la « Catiche » à Picquigny, la Communauté de Communes en assurant la réhabilitation, la gestion et l'entretien.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs, culturels et scolaires : études, réalisation, entretien et fonctionnement d'une base de loisirs d'intérêt intercommunal à Picquigny.

- Activités culturelles ou socioculturelles

- Gestion de la mise en réseau des médiathèques et des bibliothèques de la Communauté de communes. - Création d'un Centre Animation Jeunesse pour les plus de 13 ans - La Communauté de Communes prend en charge les intervenants musicaux, sportifs, éducatifs, culturels dans le cadre d'actions menées par le CAJ ou le réseau de bibliothèques

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale: cette élaboration est confiée au Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois auquel adhère la Communauté de Communes.

- Schéma de secteur

Est déclaré d'intérêt communautaire la participation à l'étude d'un schéma directeur d'aménagement en collaboration avec l'agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois

- Plans locaux d'urbanisme

Élaboration, réalisation, modification et révision de documents d'urbanisme (Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal)

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

Acquisition de réserves foncières pour l'aménagement de zones d'activités répondant aux critères déterminés ci-dessous :
 - zone d'activités à caractère majoritairement industriel, commercial et artisanal situées à proximité des voies routières départementales, nationales ou autoroutières et/ou voies ferrées - proximité d'un pôle économique

- Constitution de réserves foncières

Développement touristique

- Tourisme

Développement du tourisme : La compétence tourisme est déléguée à l'Office de Tourisme de l'Ouest Amiénois qui s'occupe du développement du tourisme, de la gestion de l'accueil et de l'information du public. Entretien (taille, fauchage, élagage, débroussaillage), balisage, promotion et valorisation des chemins de randonnée traversant le territoire et dénommés ci après : - GR 123, - Circuit de la forêt d'Ailly, - Circuit de Tenfol, - Circuit de l'Abbaye du Gard, - Circuit du bois d'Yzeux, - Circuit des marais, - Circuit de Belloy la Chaussée, - Circuit de Samara, - Circuit des Vidames.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Est déclaré d'intérêt communautaire le Programme Local de l'Habitat qui sera conforme aux nouvelles dispositions du code de la construction et de l'habitation (articles L302-1 et suivants).

- Politique du logement social

Logement social : actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur des personnes défavorisées : actions d'amélioration de l'habitat (OPAH et OGAF).

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Réalisation de projets visant au développement des multimédias sur l'ensemble du territoire - Aménagement numérique du territoire : établissement et exploitation des infrastructures et réseaux de communications électroniques et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication. Ces actions sont confiées au Syndicat Mixte Somme Numérique auquel adhère la Communauté de Communes.

- Autres

Adhésion à l'agence de développement et d'urbanisme du grand amiénois, - Adhésion au syndicat mixte du pays du grand amiénois - La Communauté de Communes est autorisée à adhérer à des syndicats mixtes.

Environnement et cadre de vie

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) : - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ; - La défense contre les inondations et contre la mer ; - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; La compétence GEMAPI concerne en premier lieu les travaux d'entretien et d'amélioration du Saint Landon. Cette compétence peut être déléguée à un syndicat ou à un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dont la communauté de communes serait membre.

Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|------|--|-------------|------------|
| 80 | Somme Numérique (258004365) | SM ouvert | 597 532 |
| 80 | Syndicat mixte du Pays du Grand Amiénois (200013696) | SM ouvert | 346 810 |
| 80 | SI Mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688) | SM ouvert | 648 337 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)